



Pour citer cet article :

« Une expérience de vacances avec des enfants difficiles ou délinquants », *Pour l'enfance coupable*, n°61, octobre-décembre 1946, p. 18-19.



Une expérience de vacances avec des enfants difficiles ou délinquants

Du 14 juillet au 15 septembre 1945, les 40 élèves restant à l'École Théophile Roussel (effectif considérablement réduit en raison de la réquisition à peu près complète de l'Établissement par l'armée américaine) ont été, en deux groupes, prendre leurs vacances dans l'Eure, aux environs de Pacy-sur-Eure.

Chacun des deux groupes a bénéficié d'un mois de séjour à la campagne. Le premier comprenait des garçons de 10 à 14 ans. Le second était constitué par des sujets de 14 à 17 ans.

La formule choisie était celle du camp, avec vie sous tente.

Le camp avait été établi dans un petit bois, en bordure de l'Eure. Les tentes étaient montées autour d'un rendez-vous de pêche à demi-ruiné, dont deux pièces étaient cependant encore utilisables. Site ravissant : collines, vergers, prairies traversées par l'Eure, sinueuse, au courant rapide. Le village de Ménilles, à proximité immédiate et de nombreuses fermes isolées dans la campagne permettaient un ravitaillement relativement facile.

Deux éducateurs, chefs scouts, accompagnaient chaque groupe de garçons.

Naturellement, il ne pouvait s'agir que de camps fonctionnant sous le régime de la liberté la plus complète, confiance totale ayant été faite aux garçons dans tous les domaines.

Le premier camp (enfants de 10 à 14 ans) a fonctionné sur le thème intégral de la vie scout, avec patrouilles, chefs et seconds de patrouilles, etc... Une camionnette a amené les garçons et le matériel au lieu choisi, et ils se sont mis eux-mêmes à monter leur camp : arrachage des broussailles, nivellement, fabrication des « astuces » (mobilier, tables, sièges, etc...).

Une vie très virile, parfois rude sur le plan physique, leur a été faite : hébertisme, natation dans l'Eure, sports, grands jeux, excursions, enquêtes, découvertes, préparation et cuisson des repas, etc... Des camps volants de 48 heures par patrouilles ont été organisés, uniquement pour les garçons qui partaient sans éducateur.

L'inspection, minutieuse selon le système scout, avait lieu soit à heures fixes, soit inopinément, et les points recueillis par chaque patrouille après ces inspections ont permis de déterminer l'équipe gagnante du concours inter-patrouille organisé pendant le séjour.

Le second camp a fonctionné, lui aussi, selon les principes scouts (genre jeune route) avec comme thème : la marine : équipages et non plus patrouilles et utilisation au maximum de la techni-

nologie en usage dans la marine : à bord, à terre, au mouillage, à l'ancre, au port, etc...

Les mêmes règles qu'au premier camp, adaptées aux enfants plus âgés qui composaient le second, ont été appliquées. Les camps volants ont été d'une semaine au lieu de 48 heures, et ont permis aux « équipages » d'atteindre la côte normande, les uns vers Dieppe, les autres vers Honfleur.

Un certain nombre de constatations intéressantes ont pu être faites au cours de cette expérience : d'abord, l'adhésion extraordinaire des garçons aux méthodes qui leur étaient proposées. De l'avis même des éducateurs, les camps ont été de beaucoup mieux réussis qu'avec des enfants normaux qu'ils avaient été amenés à encadrer antérieurement comme chefs scouts. Réussite dans tous les domaines, d'ailleurs : esprit, discipline, ordre, propreté, respect des horaires, etc... Ceci à un tel point que les éducateurs m'ont indiqué que nos garçons seront sans doute un peu désorientés lorsqu'ils seront amenés, ultérieurement, à camper avec d'autres troupes dans lesquelles « l'accrochage » n'est pas toujours aussi évident ni aussi total.

Ensuite, et s'articulant d'ailleurs à ce qui précède, il est particulièrement réconfortant de souligner, s'agissant de garçons comme les nôtres, à quel point la confiance mise en eux a été justifiée. De nombreux vergers s'étendaient tout autour du camp. Pas un seul fruit n'a été touché pendant les deux mois de séjour.

Par ailleurs, les deux pièces du rendez-vous de pêche autour duquel les tentes étaient montées (pièces communicantes, la porte ayant disparu) avaient été aménagées l'une en réserve pour l'intendance, l'autre en foyer, librement ouvert aux garçons.

Dans ce foyer, sur une caisse renversée servant de table, l'argent du ravitaillement a été placé en permanence pendant toute la durée des deux camps (30.000 fr. au départ de chaque groupe). Il était déposé non dans un portefeuille ou dans une enveloppe close, mais dans une chemise de dossier. Les garçons partant en course au village (pain, épicerie, etc...) allaient eux-mêmes chercher l'argent dont ils avaient besoin dans cette chemise.

Il n'a jamais manqué un centime dans cette caisse ouverte à tous, pas plus qu'un gramme des produits alimentaires de l'intendance.

Enfin, il convient de noter avec quelle sympathie la population a accueilli nos élèves, qui s'étaient d'ailleurs signalés par quelques actions ayant naturellement fait le tour du village : colis perdu par le facteur et remis à la poste, paquet trouvé dans un chemin et porté à la mairie, etc... D'assez nombreux habitants ont assisté à plusieurs veillées, et le départ de chaque groupe a donné lieu à de véritables petites manifestations de sympathie : réunion autour des groupes d'un certain nombre d'habitants, poignées de main

cordiales, invitations à revenir l'an prochain, etc...

Cette expérience a un autre intérêt, d'une portée beaucoup plus générale, intéressant la vie de l'École Théophile Roussel : il ne s'est pas agi seulement d'une flambée d'enthousiasme, valable uniquement pour les camps. L'esprit a subsisté au retour. Le premier groupe est rentré depuis deux mois et demi ; l'autre depuis un mois et demi. Depuis, l'atmosphère telle qu'on peut la rêver dans un internat de rééducation n'a pas cessé de se maintenir. Il a été possible d'augmenter la liberté déjà très grande des garçons : c'est ainsi que, tout récemment, des équipes sont parties seules, sans éducateur, camper 48 heures en forêt de Marly. L'heure fixée pour le retour a été respectée intégralement.

En conclusion, j'affirmerai une fois de plus que, placés dans l'atmosphère affective qui convient, nos garçons sont dignes, autant que les autres, de toute notre confiance, et que c'est seulement en leur témoignant cette confiance qu'on arrivera au but qui est le nôtre : les rééduquer, en faire des sujets qui pourront être admis par la Société, qui les avait rejetés.

Y.

A NOS AMIS ET LECTEURS

Nous avons le regret d'informer nos amis et lecteurs qu'il ne nous est plus possible de maintenir notre abonnement à 50 francs par an en raison des tarifs appliqués par l'imprimerie en France. « POUR L'ENFANCE « COUPABLE », sous sa forme imprimée, donne le double de matières que sous la forme miméographiée de notre ancien « Bulletin », mais aussi coûte le double ; dans ces conditions, à partir de 1946, le prix de l'abonnement sera-t-il obligatoirement porté à CENT francs par an.

Nous sommes certains que nos amis et lecteurs, qui suivent nos efforts depuis onze ans, ne cesseront pas pour cela de nous aider. « POUR L'ENFANCE « COUPABLE » est l'organe libre de tous ceux qui s'intéressent au sort de l'enfance anormale et dévoyée.

La Rédaction.

NÉCROLOGIE

Au mois de novembre, l'I. P. E. S. de Saint-Hilaire a perdu un de ses meilleurs éducateurs, Paul BITON, chargé du service social de l'établissement. Sa grande droiture et sa générosité de cœur nous étaient connues et nous disons à sa jeune veuve et à ses amis notre douloureuse sympathie.

Au Tribunal pour Enfants de la Seine ⁽¹⁾

(Statistiques 1944)

En examinant les statistiques du T.E.A. de la Seine concernant 1944, on doit se souvenir que l'année dernière fut une année de transition. Les grands événements qui se sont déroulés depuis juin 1944 ont eu leur répercussion sur les travaux du Tribunal pour Enfants. Il convient donc d'interpréter les résultats statistiques en tenant compte de cette donnée. En juin, juillet et août, les opérations militaires, le ralentissement et même l'arrêt momentané de la vie courante ont eu leur effet sur l'activité de la Section du Parquet, des Cabinets d'Instruction et les juridictions de jugement. La constitution des Cours de Justice a nécessité une réduction importante du nombre des Magistrats, notamment à l'instruction. Toutefois, la diminution des affaires traitées qu'accusent les statistiques par rapport à 1943 est plus imputable aux événements qu'aux hommes qui en sont chargés.

Au cours de l'année 1944, exactement 7.951 mineurs ont, à un titre quelconque, attiré l'attention du T. E. A., alors que le chiffre correspondant de 1938 avait été de 4.500 (8.074 en 1942).

Le nombre des mineurs jugés a été de 2.389 (13 ans : 161 ; de 14 à 18 ans, 2.228). Les chiffres se présentent ainsi : 1938 : 1.489 ; (1939 et 1940 manquent) ; 1941 : 2.868 ; 1942 : 3.452 ; 1943 : 4.566. Les jugements se répartissent ainsi : Remis à la famille : 1.157 dont 952 en liberté surveillée ; à l'assistance publique : 61 ; à des œuvres privées : 396 ; à des Internats appropriés (moins de 13 ans) : 1 ; aux Maisons d'Education surveillée : 359.

Le nombre total des mineurs en liberté surveillée a été d'environ 6.000, dont 4.700 surveillés par des délégués bénévoles au nombre de 702 (en augmentation de 115 sur 1942). Ces délégués ont créé 492 incidents à la liberté surveillée sur un nombre total de 866 incidents signalés à la fois par les délégués et par les œuvres privées (Services sociaux).

Les infractions aux lois et règlements nouveaux se présentent ainsi (par ordre de grandeur) sur les 2.494 affaires jugées en 1944 :

Vols simples.....	1.718 (69 %)
Législation du ravitaillement ..	110
Abus de confiance	102 (4 %)
Coups et blessures volontaires....	79 (3 %)
Escroqueries	73 (3 %)
Police des chemins de fer.....	52
Outrages à agents.....	25

(1) Voir les statistiques de 1942 dans notre n° 53.